

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/12/2009  
Réception par le Prefet : 18/12/2009  
Publication : 23/12/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-16-3-1

Séance du jeudi 17 décembre 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## BIESHEIM – CARREFOUR DES RD 52/RD 29 GIRATOIRE "WRIGLEY"

### CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention à passer avec la Ville de BIESHEIM, pour le transfert de gestion de l'éclairage public, selon les termes de la convention annexée au rapport.
- autorise le Président à signer et à exécuter cette convention à conclure avec la Commune.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions